

**Séance du 12 décembre 2019**

**Délibération N° 2019/477**

**CONVENTION RELATIVE AUX CARTES DE CIRCULATION  
POLICE POUR LES ANNÉES 2020-2022**

**AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX CARTES DE  
CIRCULATION POLICE GRANDE COURONNE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1113-1, L.1214-24 à L.1214-28, L.1214-30 à L.1214-36, L.1241-1 à L.1241-20, L.2112-3, L.2121-9, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** la délibération n°2018/258 du 11 juillet 2018 du conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France relative à la convention pour les cartes de circulation Police grande couronne et à l'avenant à la convention relative aux cartes de circulation Police pour les années 2017-2019 ;
- VU** le rapport n° 2019/477 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 4 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve la convention entre le Syndicat des transports d'Île-de-France, le Ministère de l'Intérieur et le GIE Comutitres, relative aux cartes de circulation Police pour les années 2020-2022

**ARTICLE 2 :** approuve l'avenant à la convention entre le Syndicat des transports d'Île-de-France, le Ministère de l'Intérieur, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société Nationale des Chemins de fer Français, l'Organisation Professionnelle des Transports en Île-de-France et le GIE Comutitres, relative aux cartes de circulation Police grande couronne pour les années 2018 à 2021.

**ARTICLE 3** : autorise le directeur général à signer ladite convention et ledit avenant.

**ARTICLE 4** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE